



COMMUNE DE ROUSIES

CANTON DE MAUBEUGE SUD

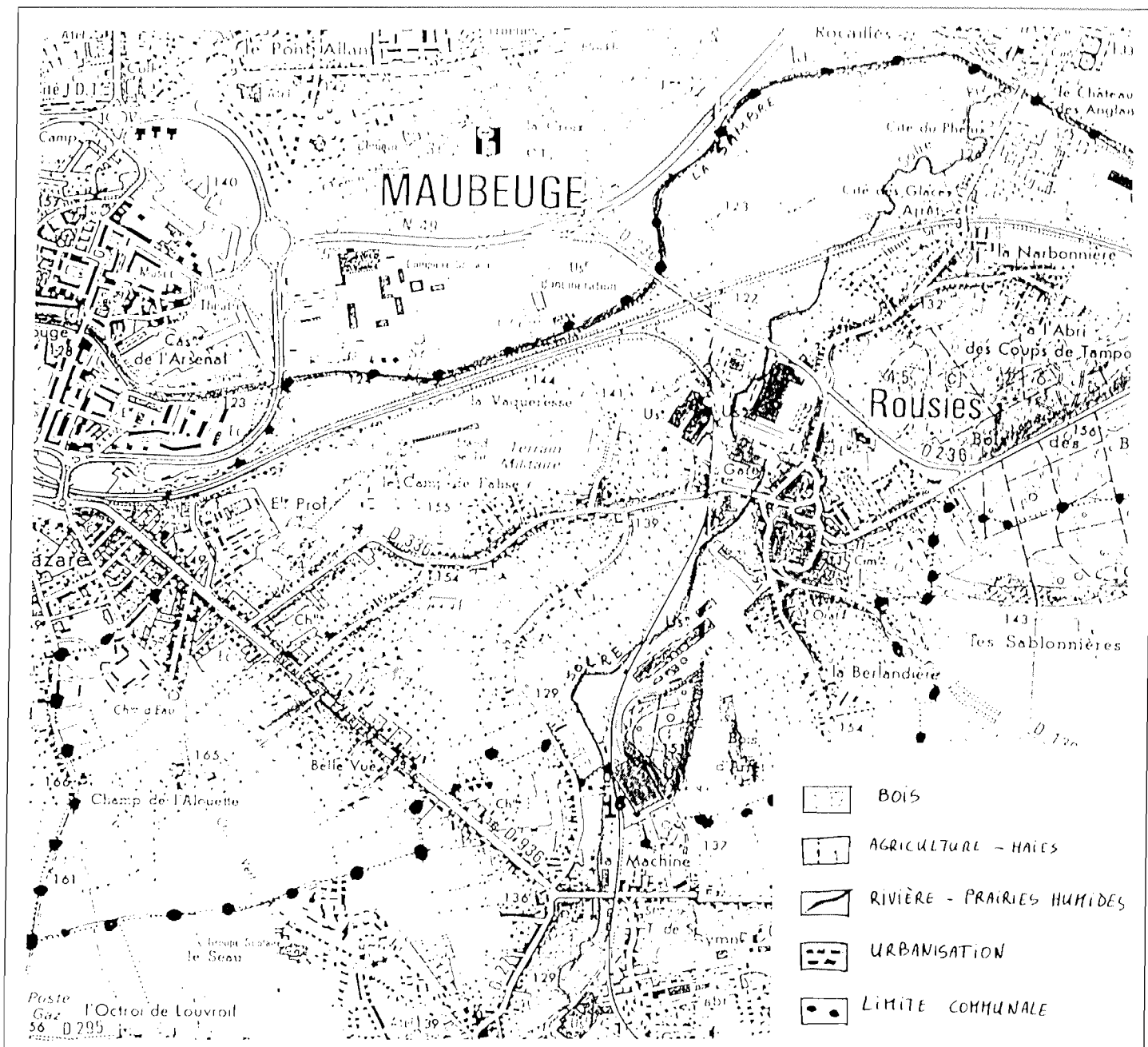
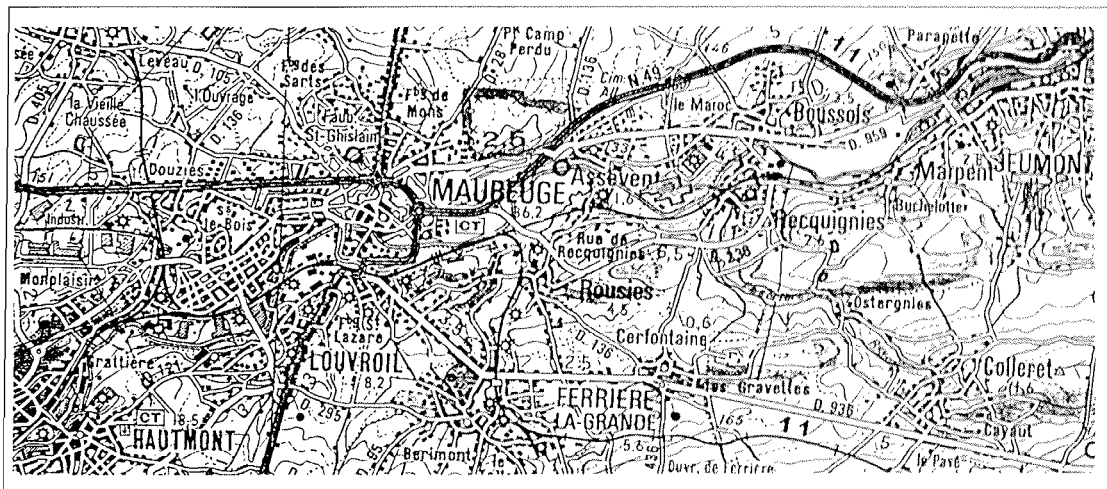
PROGRAMME D'ETUDE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE



JUIN 1993

TERRITOIRES



D'après cartes I.G.N..

INTRODUCTION et PRESENTATION

Parler d'Amélioration du Cadre de Vie à Rousies sous-entend une confrontation à un rude labeur...

Mais, la qualité de nombreuses architectures implantées sur une ossature topographique particulière par sa déclivité mérite qu'ici on "relève ses manches !".

En beaucoup d'endroits, il suffit de venir rétablir le dialogue plein d'attentions que le temps a peu à peu gommé entre les sites, la vallée, la rivière, la forêt et les architectures civiles, militaires, privées et industrielles.

En rive droite de la rivière Solre, sur le flanc de la colline on retrouve le "village-centre" escarpé.

En rive gauche, l'urbanisation affiche un caractère plus franchement linéaire se raccrochant aux voies desservant la ville de Maubeuge.

Entre ces deux entités, reliées par la rue de Maubeuge, on retrouve des terrains ayant toujours une vocation agricole, des sites industriels, parfois réhabilités avec brio, des friches.

La topographie faite de dénivellations, la présence de roche à nue et les massifs forestiers font, par exemple, partie intégrante du patrimoine communal et le mot de "richesse" peut être prononcé sans rougir.

La procédure d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols est en cours. L'Agence d'Urbanisme du Bassin de la Sambre y est associée. L'étude d'amélioration du cadre de vie devra s'inscrire dans cette dynamique et sera un complément sérieux à la définition du zonage et du règlement. Elle viendra, selon les cas, valider ou invalider le zonage proposé dès aujourd'hui dans une optique d'affirmer la prise en compte des dimensions du paysage local. Dans ce sens on privilégiera la densification plutôt que l'atomisation des implantations d'activités industrielles ou résidentielles. Cette étude permettra de réfléchir sur les moyens d'assurer le maintien d'une "perception" qualitative de la vallée (maintien d'interruption des fronts bâtis) et des éléments "dits" naturels (terrain agricole, structure bocagère, bois...).

Cette étude doit être le moment d'une réflexion ambitieuse ou le maître d'œuvre d'étude, la commune et la population s'autoriseront des positionnements fermes pour la reconquête d'une qualité paysagère et du cadre de vie à long terme.

L'autonomie, le regard neuf et extérieur de l'équipe de maîtrise d'œuvre d'étude favoriseront la richesse de la prestation et les échanges d'idées. Il faut saisir l'opportunité de réaliser un P.O.S. "paysage" comme l'entend la loi paysage du 8 janvier 1993.

Les mutations économiques des dernières années laissent des traces trop souvent ressenties comme des meurtrissures.

Elles ont placé la commune face à des milliers de m² de terrain à gérer et toujours aujourd'hui, pour bon nombre, sans statut et sans vocation précises. Ce sont en particulier les friches des anciens sites industriels du fond de vallée proche de la rivière.

L'étude d'Amélioration du Cadre de Vie permettra la constitution d'un document de référence à court et moyen terme issu d'une approche globale de la commune. Elle fixera des objectifs en terme d'"enjeux".

Une analyse la plus pointue et la plus sensible possible précédera la formulation de diagnostics.

Les lieux de concrétisations formelles proposés dans ce document programme s'affirmeront dans la continuité de l'étude et le respect des principes énoncés en phase d'analyse.

REMARQUES

L'Agence d'Urbanisme du Bassin de la Sambre (A.U.B.S.) a déjà produit de nombreuses études auxquelles on pourra se référer. Elle soutient et encourage la municipalité, tout particulièrement dans sa démarche de concentrer son action sur une reconquête des espaces situés entre la friche du S.I.V.U., la friche S.N.C.F., les rives de la Solre, le centre ancien et la place Julien Bernard. C'est sur ce secteur phare que l'étude devra apporter à l'équipe municipale la plus grande précision et mener son travail jusqu'à un niveau d'Avant-Projet-Sommaire chiffré.

Il serait illusoire de vouloir créer une ville formant une unité à Rousies. L'urbanisation est très étendue le long des voies de circulation. Une cassure des fronts bâtis au niveau du fond de Vallée devrait permettre une reconnaissance des sites dans leurs dimensions géographiques et paysagères.

Les thèmes d'étude permettront une approche à deux niveaux d'actions différents, bien que complémentaires.

1/ Des thèmes d'approche globaux.

A) - Sous forme d'un **cahier d'inventaire du patrimoine** naturel, agricole, industriel et architectural, c'est-à-dire des constituants du paysage.

B) - Un **cahier de recommandations générales** applicable au traitement des espaces urbains publics, aux bâtiments publics, à la voirie et au circuit de promenade.

2/ Des thèmes d'importances diverses pouvant mener à plus ou moins long terme à une **phase opérationnelle** sur des secteurs plus circonscrits.

A/ les extensions urbaines et la D. 936 (Avenue de Ferrière),

B/ les entrées de villes.

C/ les espaces publics du centre-ville.

D/ les friches du centre

L'esprit demandé, pour les propositions, à l'équipe de maîtrise d'œuvre sera celui d'une réhabilitation par la prise en compte d'éléments assurant une priorité paysagère et urbanistique à l'encontre de priorité purement fonctionnaliste.

PROCESSUS

L'équipe de maîtrise d'œuvre communale retenue après consultation de ce document programme pourra voir son travail s'articuler en trois étapes. A la fin de chacune d'elles, il est proposé de faire le point avec l'ensemble des professionnels concernés et le C.A.U.E.

1 - Poursuite de la définition précise du programme communal.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan, cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N - D.R.A.C...,
- Habitants, enseignants, commerçants, Associations,
- D.V.I -
- E.D.F. - S.N.C.F.
- Voies Navigables
- Les communes riveraines.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître au maître d'œuvre, les études déjà en cours sur la commune (celles notamment réalisées par l'A.U.B.S.).

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie des sites et **production de schéma de principe.**

L'analyse se basera sur :

- . **L'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale (fêtes, marché, sorties d'école).
- . **Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.
- . **Des informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage c'est-à-dire la commune, un ensemble de **schémas d'organisation** et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'étude de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie. Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "**Ecole des Passemurailles**" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets-Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre (le bureau d'études) définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité, - l'urgence, - les opportunités, - le coût.

La production de schémas de principes permettra à l'équipe communale de choisir les options d'aménagements sans production d'images toujours incitatives

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le maître d'œuvre ait à travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), s'il le juge nécessaire.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Issu directement de la phase d'analyse et de repérage sur le terrain, ce travail sera mené dans l'optique de communiquer à l'équipe communale et aux populations l'existence d'éléments ayant une valeur patrimoniale.

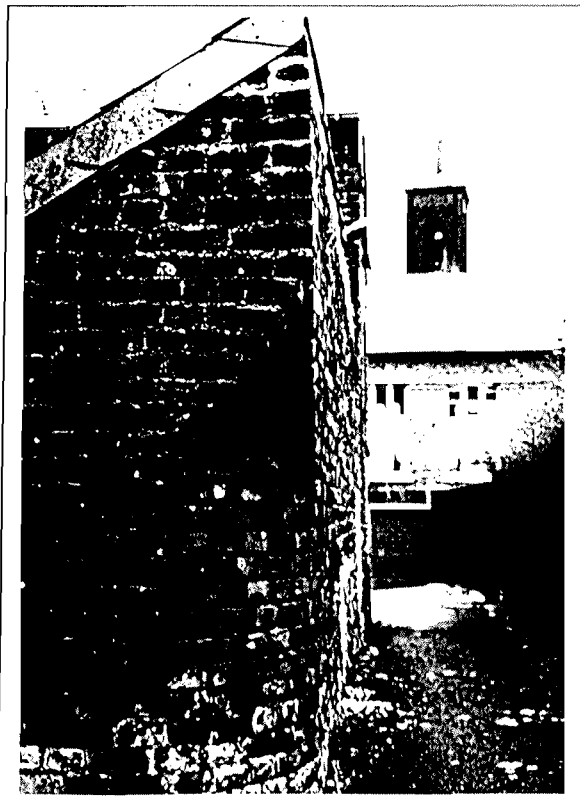
Le temps consacré au repérage et à l'observation d'éléments dispersés propre à recevoir une reconnaissance sociale et à formuler l'identité de la ville seront mis à profit pour étayer et valider les options d'aménagement futur et leur intégration au P.O.S.

Ce travail pourra prendre la forme d'un cahier de photographies et croquis légendés. La qualité de l'iconographie sera garante de l'adhésion des destinataires.

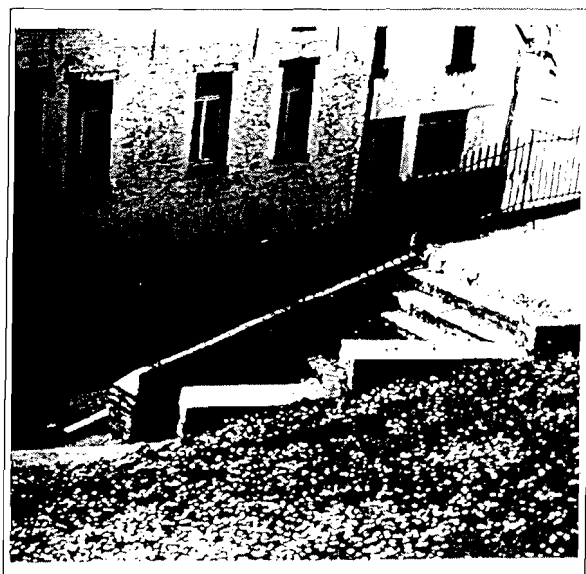
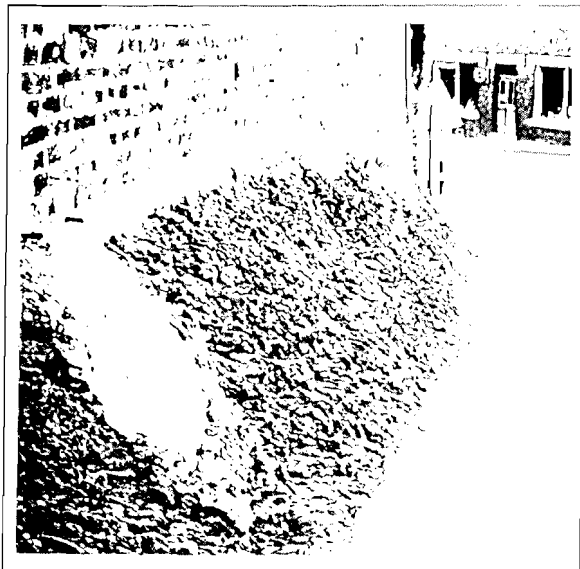
Ce document s'attachera à relever ces richesses que le regard quotidien croise et finit par ne plus voir.

L'équipe de maîtrise d'œuvre pourra s'attarder plus particulièrement aux éléments de patrimoine architectural, industriel, para-industriel et naturel.

(Des éléments tels les matériaux de construction, les types d'appareillage, la présence lisible de la roche, l'éventail des espèces et des formes végétales ainsi que les différentes texture foliaires.) Une attention particulière sera portée à relever et ordonner tous les éléments montrant la maîtrise" ou l'adaptation à la déclivité.



N.B :Un regard analytique sur l'histoire du village serait à ce niveau riche d'enseignement.(La compréhension de la genèse historique du développement de l'urbanisation permet de comprendre les logiques des situations actuelles, par la comparaison de plans anciens ;ce travail servira de base pour des visions prospectives.)



EXEMPLES D' ELEMENTS CONSTITUANT LE PATRIMOINE DE ROUSIES

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Son objectif et son intérêt n'est pas l'opérationnalité immédiate, mais plutôt un "guide ligne" dont l'équipe communale pourra se servir lors de sa gestion quotidienne des espaces et des constructions dont elle à la charge.

PREAMBULE ce chapitre sera le moment d'établir une réflexion sur l'opportunité d'une **hiérarchisation des voies** dans une optique :

- 1/ d' aide au repérage,
- 2/ d' aide à la signalisation,
- 3/ de création d'un rythme lors des déplacements,
- 4/ de gestion de l'éloignement des quartiers périphériques souvent en "cul de sac".

D'autres thèmes pourront être traités dans ce cahier :

- le traitement des **façades** (matériaux, palette chromatique, enseignes) à fortiori dans le centre ancien,
- les **matériaux de sol** déclinés selon la situation géographique, la valeur sociale et symbolique du lieu, l'entretien, la multiplicité de profils (chaussée, trottoirs, place-placette),
- le traitement des **limites** (clôtures, haies...).

Directement issues de phases de reconnaissance du terrain, l'équipe de maîtrise d'œuvre fera des propositions pour des cheminements et des liaisons piétonnes susceptibles de favoriser les flux et d'éviter les enclavements des lotissements et cités.

Les anciens terrains militaires de la "Redoute" sont en vente (environ 17 ha) leurs situations dominant la vallée de la Sambre sont remarquables et exemplaires avec la longue barre du pas de tir soulignant la morphologie générale du relief végétalisé. Si la commune se portait acquéreur de ces terrains, il conviendrait de les inclure dans ce schéma de promenade communal en tirant parti des positions belvédères et la mise en valeur pour une découverte des jeux de mise en forme du terrain hérité du camp militaire.

L'utilisation de cheminements existants ou la proposition de création de nouveaux itinéraires prendront le prétexte de la découverte des différentes ambiances qu'il est possible de rencontrer sur la commune et le plaisir de cheminer pour leur mise en connexion.

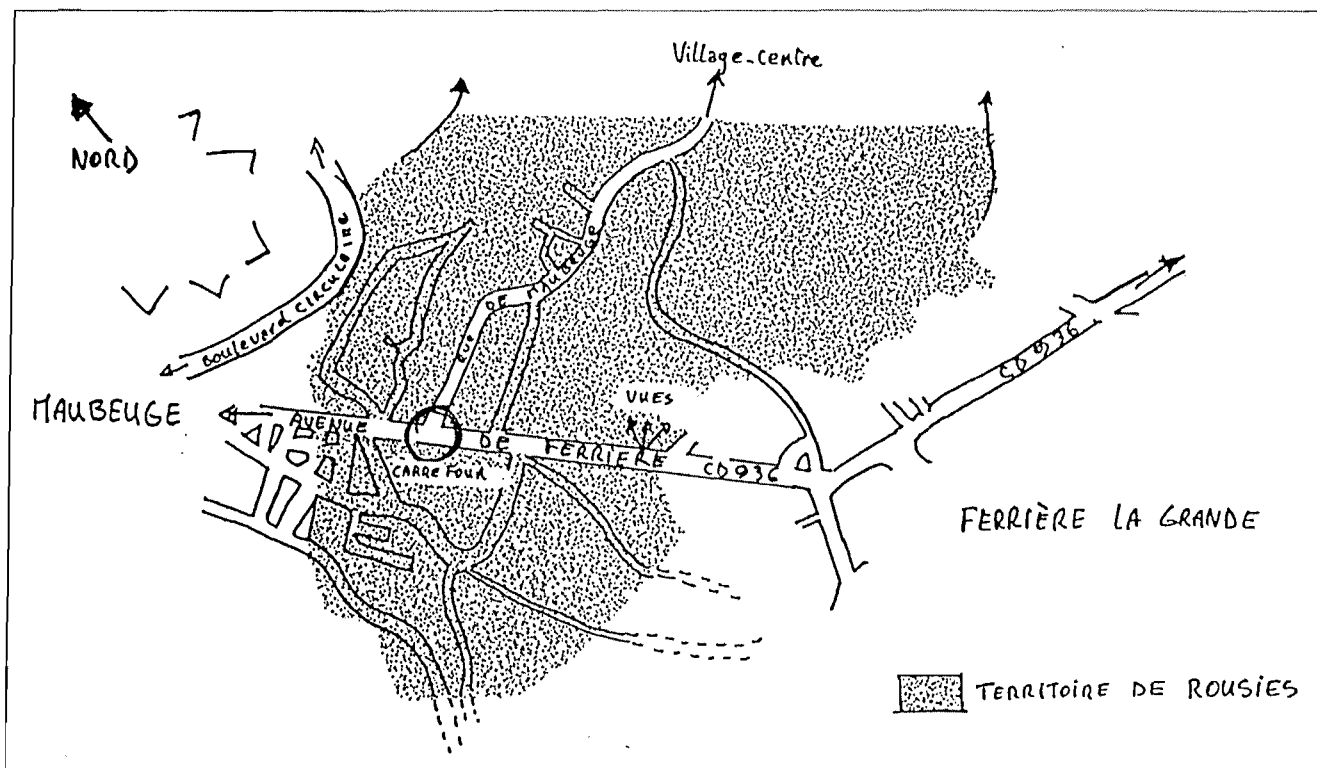
Ce travail sera enrichi de fiches de recommandations sur les emprises des cheminements, la nature du sol, la qualité des abords.

L'effort sera orienté afin d'obtenir des réalisations futures où la qualité prévaut (pour éviter la création de "couloir" grillagé comme à l' ancienne friche du S.I.V.U. ou de sol "posé" avec peu de délicatesse.)

LA ROUTE DEPARTEMENTALE 936 DITE AVENUE DE FERRIERE

Entre Maubeuge et Ferrière-La-Grande passe un axe routier supportant un lourd trafic (environ 8500 véhicules/jour) susceptible d'accueillir des convois exceptionnels de 320 tonnes !

Si elle constitue un accès monumental à Maubeuge de part la conformation généreuse de son emprise, son identité hautement banalisée ne présente par l'amorce d'attention que son statut mériterait. Elle a actuellement l'allure d'un très large ruban d'enrobé qui traverse une succession "d'ambiances plus ou moins urbaines".



Afin d'obtenir une cohérence sur ce secteur, il apparaît indispensable que l'étude porte sur le linéaire englobant les communes de Maubeuge, Rousies et Ferrière-La-Grande. Les différentes municipalités devront œuvrer conjointement pour ce travail.

Du simple point de vue de la sécurité, des aménagements sont envisagés. Le programme du F.A.C.V. est l'opportunité qui doit permettre d'intégrer d'autres paramètres. L'implication sur la structure urbaine est évidente ; les propositions devront en particulier clarifier le statut des multiples voies s'y accrochant.

L'emprise routière actuelle pourra certainement être envisagée à la baisse.

Le décryptage des séquences, l'opportunité du maintien d'ouvertures sur le paysage de la vallée de la Solre, l'hétérogénéité et la qualité des architectures, la multiplicité des pratiques (passages piétons protégés, proximité des écoles, carrefour, bifurcation à gauche, parking, cheminements piétons) seront à prendre en compte dans une proposition structurante.

Le choix du vocabulaire (matériaux de sol, mobilier, signalisation, essences végétales se fera comme réponse, non pas seulement à ces fonctions mais en écho aux qualités d'espaces et à l'ambiance recherchée (continuité ou segmentation, ombre ou lumière, échelle spatiale désirée.)

Une attention particulière sera à ménager sur l'interruption dans le bâti entre l'impasse Belle-Vue et la rue du Sentier (à proximité du monastère des Dominicains).

Le carrefour avec la rue de Maubeuge se présente comme l'articulation majeure entre les deux secteurs d'habitat. La plus grande attention y sera donc demandée.

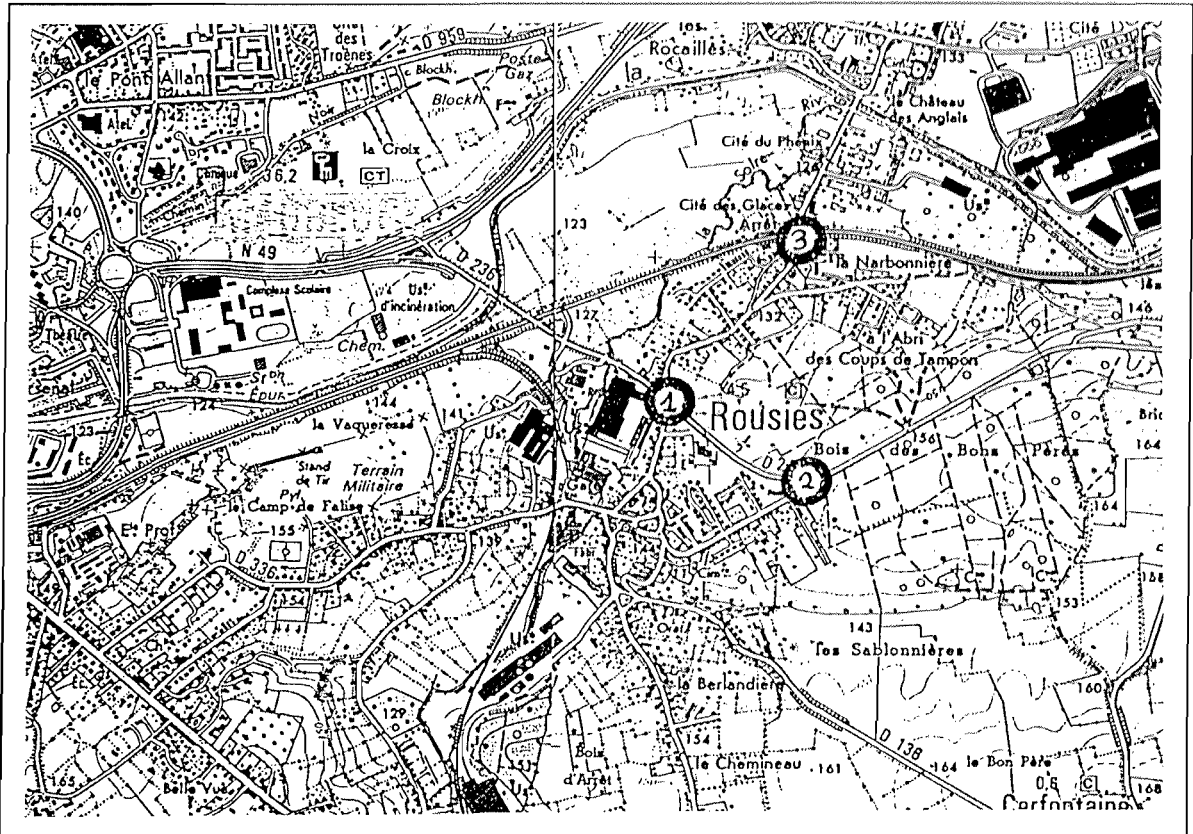
Des schémas d'intentions suivis d'esquisses chiffrées sont demandées sur ce secteur.



IMAGE DE REFERENCE (Marcq en Barœul)

LES ENTREES DE VILLE

Aborder le thème des entrées de ville revient, aussi, à poser le problème des limites urbaines et à prendre des décisions pour gérer et affirmer des "coupures vraies" entre les entités communales et cesser ainsi le colmatage du paysage. Trois sites particuliers sont à retenir. (1 ,2 ,3 sur le plan).



1/ - Le carrefour Gilson



L'emprise des surfaces routières et la qualité des abords genèrent une rupture d'échelle créant une confusion qui accentue la coupure entre le centre-ville et les quartiers nord. Indissociable du projet sur le carrefour, une réflexion s'établira

sur le moyen à mettre en œuvre afin de mieux percevoir depuis la route les prairies et les rivières franchies (établissement de "fenêtres" pour générer des vues sur les prairies humides, design de la rambarde de sécurité, design du garde-au-corps sur la Sambre et la Solre.)

Au niveau du carrefour, le malaise provient de l'ouverture spatiale qu'à créé le passage de la déviation. C'est un lieu complexe car là se réalise le contact entre site industriel, extension du village, prairie et bois, pente et vallée.

Une approche pourrait se faire sur les bases de :

- retisser un réseau de limites (végétales ou bâties en particulier sur les limites de clôture du site industriel). Une réflexion intégrant une résidence service (maison de retraite) est à mener à ce propos.

- remédier à l'affichage publicitaire qui contribue à la complexité du site,

- structurer et accompagner le cheminement piéton.

Quelque soit le parti d'aménagement, il semble délicat d'établir ici un "square" au regard du trafic poids lourd et des nuisances sonores !

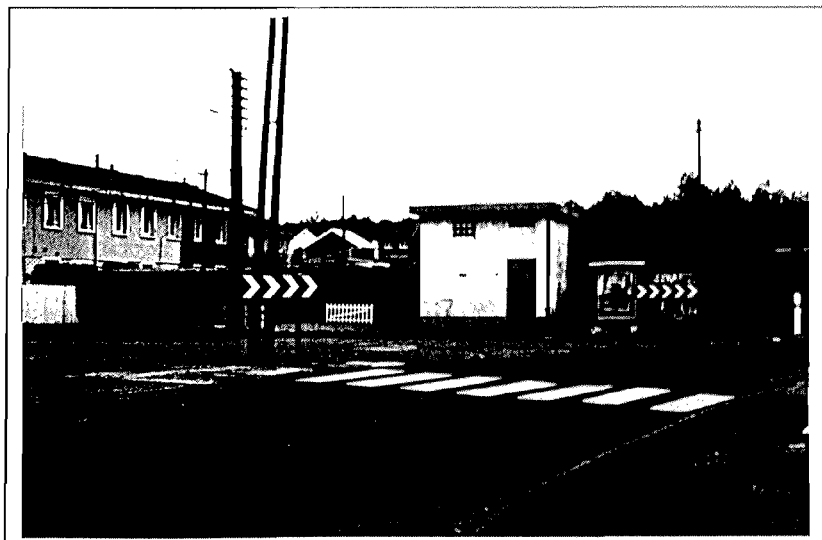
2/ - La Route de Recquignies



Après avoir traversé une longue ambiance boisée, l'entrée sur Rousies s'établit par une courbe ménageant un vaste délaissé s'ouvrant très largement sur des arrières de construction très voyantes (volumétrie et couleur).

Le sentiment d'inconfort provient de la trop grande perméabilité visuelle au niveau de "l'accroche" de l'ancienne rue. Une intervention venant conforter le sentiment d'appartenance de ce carrefour à la forêt serait à étudier (palette végétale conforme à la série floristique du bois).

3/ - En venant d'Assevent : entrée Nord



En venant d'Assevent, c'est le franchissement de la ligne de chemin de fer qui marque la réelle entrée dans les faubourgs de Rousies bien que l'urbanisation s'étale au-delà (son étalement devrait d'ailleurs être maîtrisé).

Le croisé de rue entre la rue des Bons Pères, l'entrée de la cité Narbonnaise ménagent une placette d'un grand désordre (transformateur, panneau de signalisation et d'affichage, réseaux aérien et clôtures multicolores hérissent une surface intégralement en enrobé).

Des propositions seront faites afin de qualifier cet espace actuellement sans statut précis et ne jouant pas son rôle de seuil.

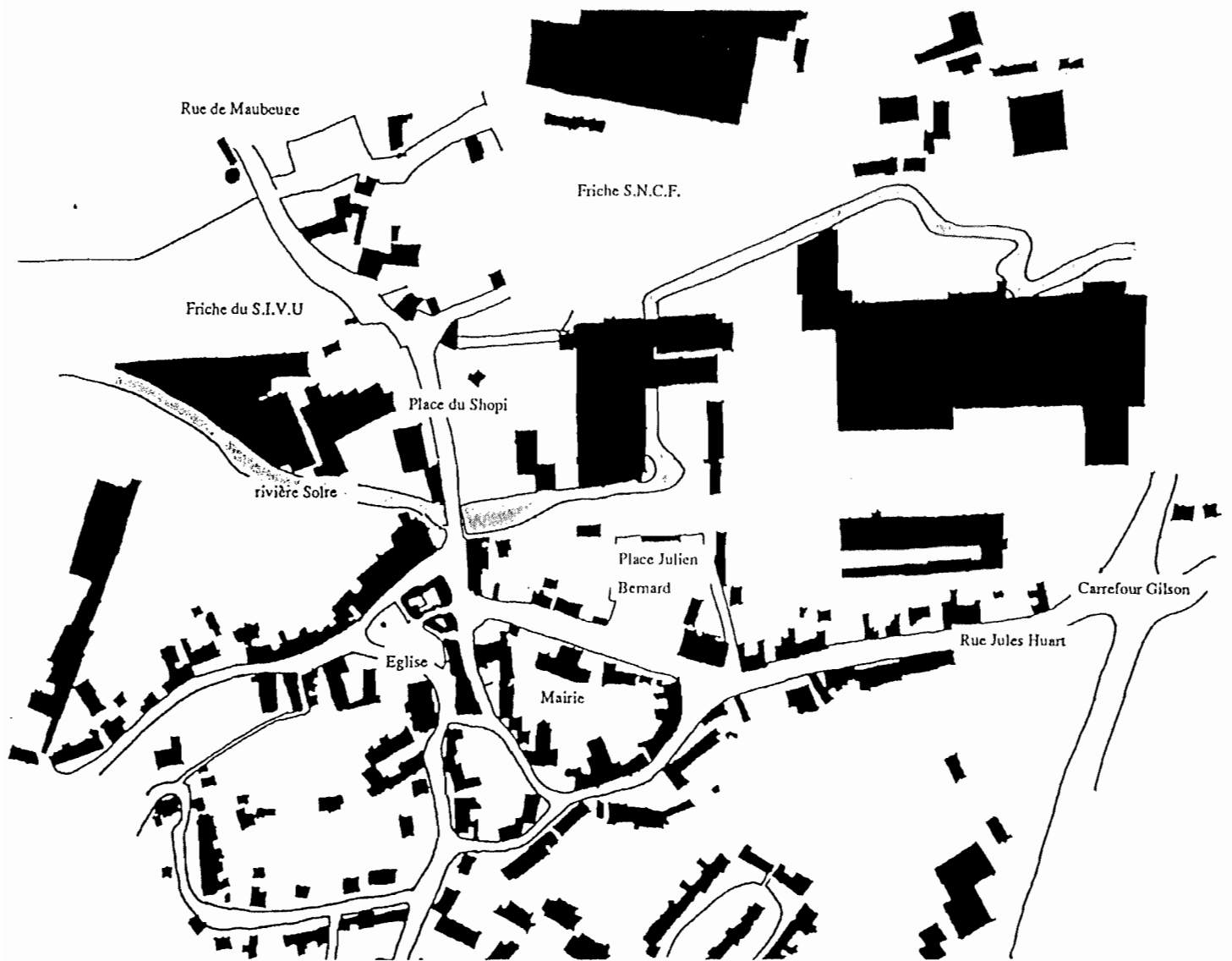
Y-a-t-il une nécessité de parking ?

L'intérêt d'une intervention sur ce lieu se comprend dans une logique de hiérarchisation des dessertes par rapport à l'axe menant vers le centre et l'établissement d'un rythme visant à affirmer l'appartenance de ces quartiers à Rousies.

4/ - l'Avenue de Ferrière

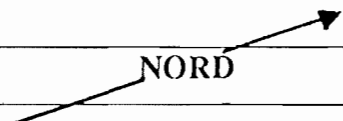
Ce thème sera inclus dans la réflexion menée sur l'intégralité de l'Avenue de Ferrière et intéressera principalement le carrefour avec la rue de Maubeuge et l'interruption du bâti à proximité du couvent des Dominicains.

Des schémas d'intentions, suivis d'esquisses puis d' A.P.S chiffrés seront proposés sur chacun de ces secteurs.



SCHEMA DE SITUATION DU CENTRE VILLE

NORD



LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

Les espaces le long desquels se concentrent les équipements et de nombreux bâtiments publics ne présentent pas aujourd'hui le niveau qualitatif qu'on aimerait y trouver.

L'analyse urbaine et historique du centre-ville enrichira et validera les actions à mener sur ce secteur. Elles sont préférentiellement de deux ordres :

- une réhabilitation des espaces (places, placettes, rues et trottoirs),
- la propositions d'une liaison de ces espaces vers la rivière Solre.

Une partie importante du succès de ces actions futures reposeront sur une politique délibérée de réhabilitation de l'habitat du centre-ville (façades, pignons, enseignes). Les cahiers de recommandation sur les thèmes de l'adaptation à la pente et le traitement des façades et les références végétales se révéleront ici utiles.

L'analyse des différents lieux se fera avec l'optique d'une cohérence du cheminement (par les rues et pour les berges de la rivière). Les propositions intégreront les réponses aux réels besoins d'utilisation du sol (surfaces de parking).

1/ La Place du Shopi et des ateliers communaux



véritable seuil du centre-ville, elle présente aujourd'hui l'aspect d'un lac à "marée noire", coupé par la rue et duquel émergent des bouées (cabines téléphoniques - container- bungalows).

Retrouver une cohérence s'impose sur cet espace urbain. Il conviendra de proposer de véritables rapports d'échelles entre les éléments.

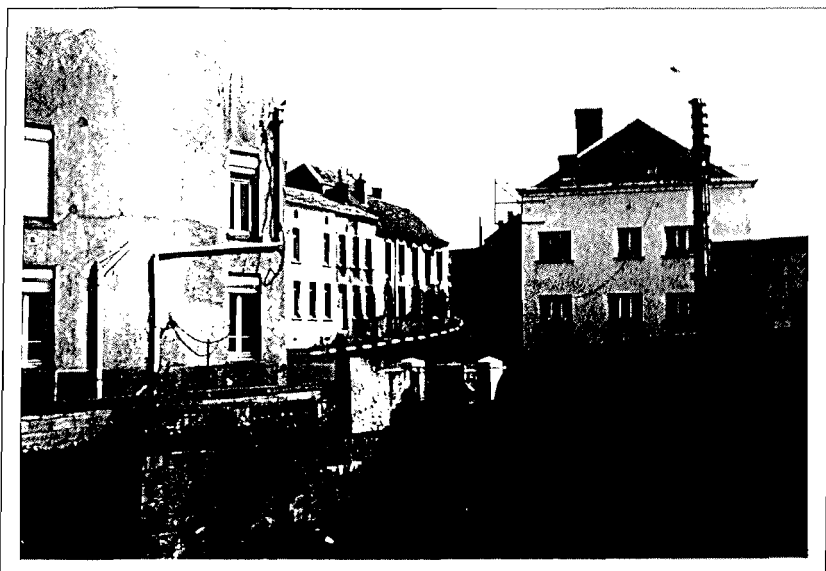
L'articulation avec un cheminement le long de la rivière vers la place Julien Bernard sera étudiée avec précision comme élément structurant de la composition.

Des schémas d'intention suivis d'esquisses chiffrées seront proposés sur ce secteur :

Les choix devront tenir compte :

- de l'importance de ménager des vues sur le village, l'église,
- de l'opportunité de structurer l'espace (plantation ou autre solution),
- de redéfinir les surfaces acceptables en enrobé offertent au parking pour permettre de recréer un sol perméable (pelouse, stabilisé sablé, etc...)
- d'une réflexion par rapport au hangar des ateliers municipaux.(maintien dans les lieux?, sous quelle forme? ...)

2/ De la place de l'Abreuvoir à la Place Foch (place de l'église).

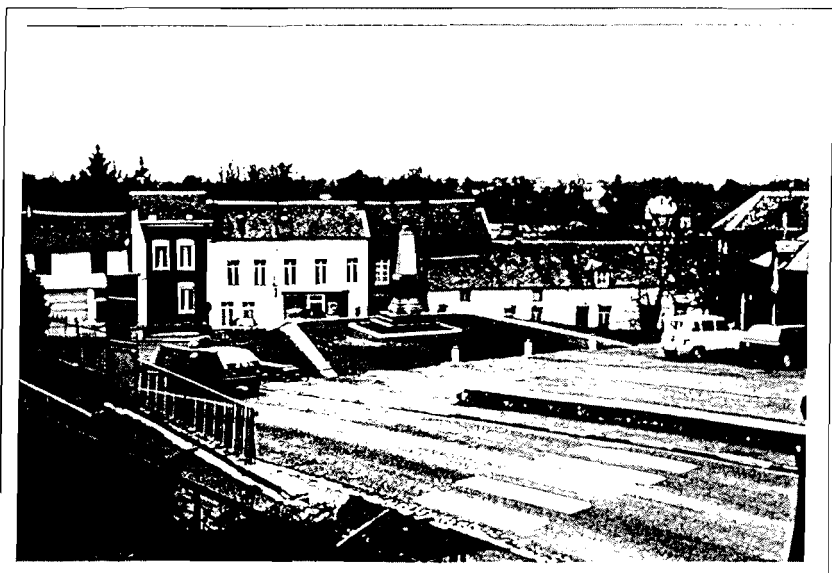


La qualité des lieux est liée à la pente et à la densification urbaine créant des rétrécissements entre les façades en vis-à-vis. Il convient de préserver ces caractéristiques

Le réseau de cheminements piétons et d'escaliers devrait être rendu plus repérable pour relier l'église et surtout l'école maternelle Langevin Wallon. Ceci permettrait de régler le conflit véhicule/piéton au niveau des resserrements de la rue.

La mise en valeur des éléments de surplomb, de belvédère, de soutènement, d'étroitesse est demandée.

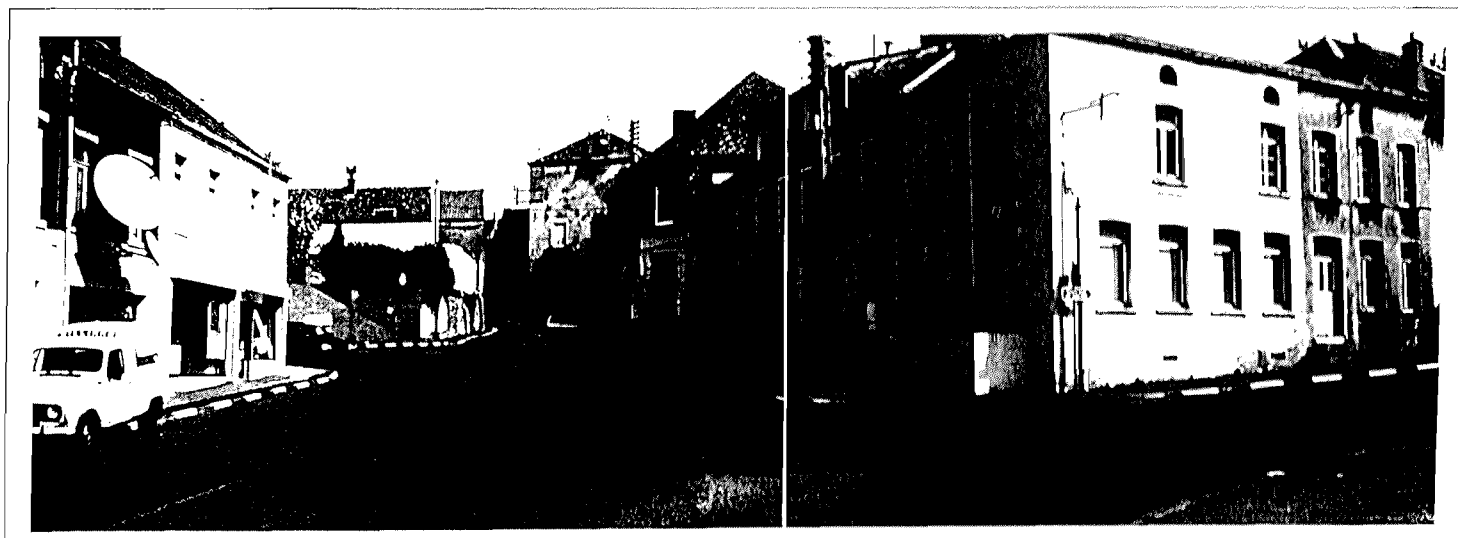
La Place de l'Eglise :



Des schémas d'intention seront proposés pour redonner aux alentours de l'église et à la place elle-même un aspect moins "routier".

Les propositions permettront d'affirmer les positions de surplomb et de belvédère ainsi que l'accroche des ruelles niées en grande partie par le stationnement automobile. Dans cette logique, des solutions pour une meilleure implantation des vespasiennes seront les bienvenues. (La qualité architecturale et la volumétrie seraient surtout à reconsidérer.)

3/ la place de l'abreuvoir



Elle n'en a actuellement pas le statut. C'est un carrefour routier aux fortes emprises d'enrobé.

Il conviendrait de lui donner un caractère plus franchement urbain et d'affirmer une priorité au cheminement piéton par rapport à l'automobile (largeur des trottoirs, texture et coloration de ceux-ci). L'utilisation du végétal ne semble pas là être l'outil à privilégier pour hiérarchiser les rues. L'hétérogénéité des devantures et la lourdeur des réseaux aériens apportent une lourde contribution à la complexification de l'espace.

4/ La rue de la Mairie et la Place Julien Bernard.

Ces espaces concentrent la majorité des services, équipements et commerces de l'entité villageoise.

La rue de la Mairie.

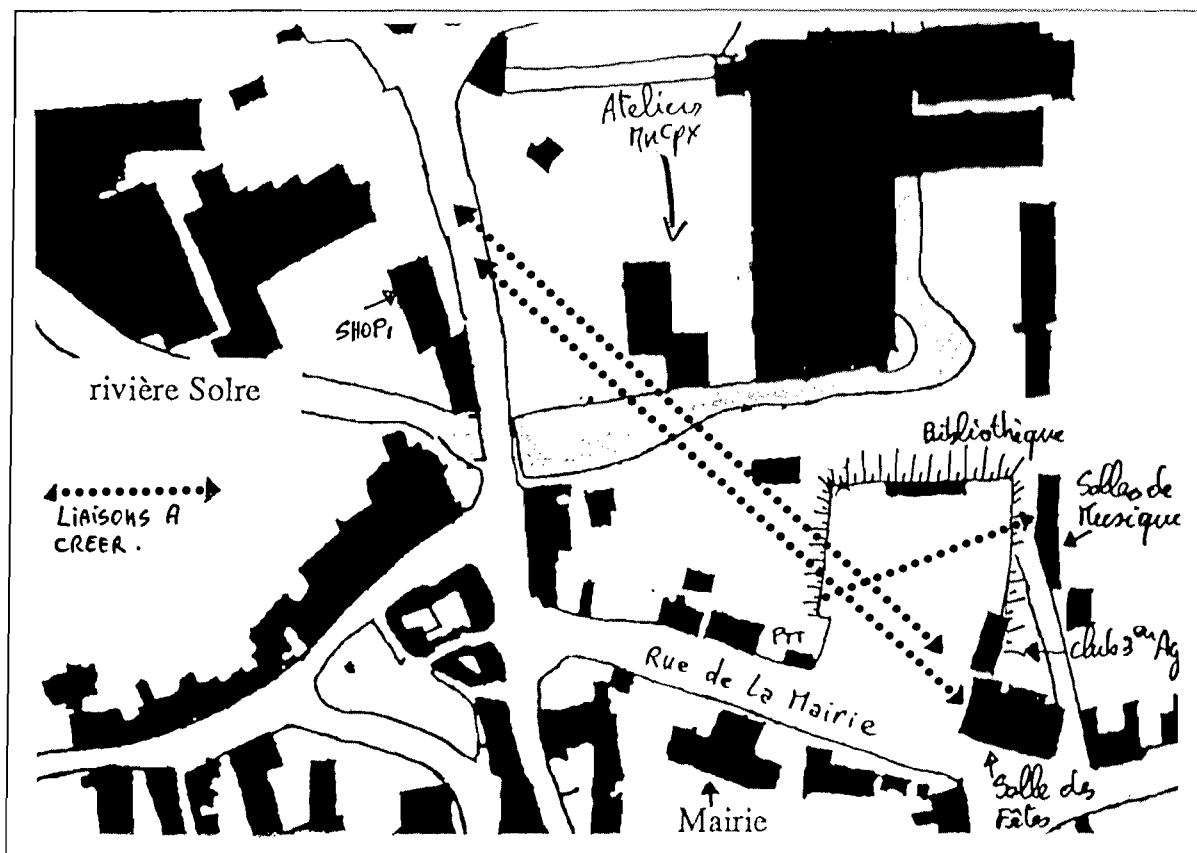


Elle présente un caractère franchement routier. (emprise, matériaux, signalisation au sol et murale.)

Elle affirme une coupure entre les deux rives de construction (l'un de plain-pied, l'autre accessible par des emmarchements et des murs de soutènements.)

Les propositions viseront à qualifier le linéaire en s'attachant à :

- atténuer le caractère routier (incluant peut être la révision des emprises affectées au routier et l'amélioration du confort du piéton),
- l'enterrement des réseaux (avec éclairage propre à une rue principale),
- mettre en scène la salle des fêtes en accentuant la dissymétrie du profil de la voie.
- réfléchir à la réelle nécessité du parking en parallèle à la voie.



La Place Julien Bernard

Elle représente plus de 3000 m² d'enrobé utilisé comme parking automobile.

Hormis la salle des fêtes qui à fière allure, les autres constructions sont d'une qualité médiocre (préfabriqués) et l'espace peu convivial.

Son échelle lui permet d'accueillir de nouveau la Ducasse. L'espace pourrait être mis à profit dans une optique d'ouverture sur la rue de la mairie et, à l'autre extrémité- sur la rivière et l'école de musique situées en contrebas.

Les éléments du programme sont :

- l'accroche par rapport à la rue,
- maintien d'une accessibilité aux forains,
- mise en scène des bâtiments,
- traitement qualitatif des limites par l'affirmation du caractère "terrace en belvédère",
- intervention sur les talus actuellement dissimulés par les clôtures bétons.

La justesse d'implantation des préfabriqués et des aires de stationnement sera discutée, sans nécessairement remettre en cause l'utilisation importante de la place comme parking.

L'utilisation du végétal comme "aplat" (gazon, arbustes, ou vivaces en couvre sol) ou comme volume structurant générant des perméabilités visuelles est à envisager.

Les liaisons avec la rivière, le "shopi" et l'école de musique sont des atouts permettant de stimuler et de diversifier les pratiques du lieux.

Le cheminement en bord de rivière (en rive droite ou gauche selon les opportunités foncières) devra afficher un caractère d'urbanité (traitement des berges, plan d'ensemble organisé mais dialoguant avec l'eau - mobilier - huisserie). Ceci ne doit pas interdire des stratégies végétales comme citation de la connivence avec l'eau.

L'objectif est de typer le traitement de cette promenade reliant deux places par rapport à un prolongement de celle-ci dans des ambiances plus naturelles.



LES FRICHES DU CENTRE

Le fond de vallée était, comme traditionnellement dans la région, occupé par les activités industrielles. Une ligne de chemin de fer, peu fréquentée, l'emprunte toujours.

Au jourd 'hui, de part et d' autre de la rue de Maubeuge et à proximité du passage à niveau, existent des espaces sans réels statuts. D'un côté de la rue on retrouve la friche du S.I.V.U. , des parcelles d' activités et des maisons. De l'autre côté on retrouve un îlot de constructions en contact "brutal" avec la chaussée et s'organisant aussi autour de la place de l'ancienne gare. A quelques mètres de là la gare est désaffectée et n'est même plus habitée.

On s'interrogera sur le devenir de ce bâtiment corrélativement à la réaffectation des terrains de la S.N.C.F actuellement en friche. l' Etablissement Public Foncier du Nord - Pas de Calais va en assurer la gestion pendant plusieurs années. Un Plan d'Exposition au Risques d'Inondations (P.E.R.I.) est à l'étude. Il concerne très largement le fond de vallée.

Le projet d'une " base de loisirs " pourra être discuté. Des propositions pour une reconquête qualitative des berges seront faites en relation avec les projets d'endiguement (?) prévus par le P.E.R.I. . La digue ne peut pas être une fin en soi ; il faut la prendre comme un prétexte pour des aménagements limitrophes à la Solre.

Remarque : au niveau de la friche du S.I.V.U. ,un projet de lotissement pavillonnaire est prévu au contact avec la rue de Maubeuge. On s'interrogera sur le bien fondé d'un tel projet à cet endroit sachant que des contraintes importantes s'imposeront en protection des inondations.

Il conviendrait mieux de tirer parti de l'ouverture sur le paysage de la vallée générée par l'interruption des constructions et d' établir à proximité des "centre-ville" un espace assurant la charnière et l'accueil pour permettre une agréable perception du fond de la vallée humide.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera invitée à se prononcer sur le devenir du secteur et sa destination future .



LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

Les espaces le long desquels se concentrent les équipements et de nombreux bâtiments publics ne présentent pas aujourd'hui le niveau qualitatif qu'on aimerait y trouver.

L'analyse urbaine et historique du centre-ville enrichira et validera les actions à mener sur ce secteur. Elles sont préférentiellement de deux ordres :

- une réhabilitation des espaces (places, placettes , rues et trottoirs),
- la propositions d'une liaison de ces espaces vers la rivière Solre.

Une partie importante du succès de ces actions futures reposeront sur une politique délibérée de réhabilitation de l'habitat du centre-ville (façades, pignons, enseignes). Les cahiers de recommandation sur les thèmes de l'adaptation à la pente et le traitement des façades et les références végétales se révéleront ici utiles.

L'analyse des différents lieux se fera avec l'optique d'une cohérence du cheminement (par les rues et pour les berges de la rivière). Les propositions intégreront les réponses aux réels besoins d'utilisation du sol (surfaces de parking).

1/ La Place du Shopi et des ateliers communaux



véritable seuil du centre-ville, elle présente aujourd'hui l'aspect d'un lac à "marée noire", coupé par la rue et duquel émergent des bouées (cabines téléphoniques - container- bungalows).

Retrouver une cohérence s'impose sur cet espace urbain. Il conviendra de proposer de véritables rapports d'échelles entre les éléments.

L'articulation avec un cheminement le long de la rivière vers la place Julien Bernard sera étudiée avec précision comme élément structurant de la composition.